



**Didier QUENTIN**  
Député - Maire de Royan



**ARRETE**  
**DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE**  
**SIGNATURE A UN ADJOINT**  
**AU MAIRE**

HT/YC  
ASG n° 10.0725

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

**ARRETE**

Article 1 : Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

1. L'administration générale de la Ville, y compris l'administration des propriétés de la commune et faire acte conservatoire de ses droits.
2. Traiter les questions et signer tous documents concernant les affaires liées à l'environnement, l'eau, et le développement durable.
3. La signature des actes administratifs et en général expédier les affaires courantes, répartir le courrier et prescrire les suites à y donner.
4. Mettre à exécution les décisions du Conseil Municipal selon les directives reçues du Maire.
5. Assurer la continuité des services municipaux.
6. Signer tout arrêté pris en matière de Police Municipale telle qu'elle est définie dans le Code Général des Collectivités Territoriales
7. Signer les autorisations de transport de corps sans mise en bière.
8. Coordonner les actions des adjoints et des vice-présidents des commissions municipales en cas d'absence du Maire.
9. Représenter éventuellement le Maire à la Présidence de toutes les commissions municipales et également devant les groupements, associations ou organismes où les intérêts de la Ville seraient en cause.

**Assemblée Nationale**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP  
Tél. 01 40 63 66 94 - Fax 01 40 63 56 94

**Permanence Parlementaire  
en Charente Maritime**

21, bd Germaine de la Falaise - 17200 ROYAN  
Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15  
site internet : [www.didierquentin.com](http://www.didierquentin.com) - E-mail : [didierquentin@voila.fr](mailto:didierquentin@voila.fr)

**Hôtel de Ville**

80, av de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX  
Tél. 05 46 39 01 08  
Fax 05 46 39 56 91

**MISE EN LIGNE LE 30-03-2023**

10. Assurer les relations entre la Ville de Royan et les autorités administratives, notamment départementales et régionales.
11. Conduire les études juridiques et contentieuses de la Ville de Royan.
12. Signer tous documents comptables, mandats, titres de recettes, toutes pièces d'état civil et certificats.
13. Délivrer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public.
14. Délivrer les expéditions du Registre des délibérations et arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, à Monsieur le Procureur de la République de Saintes et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 14 juin 2010

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Le premier Adjoint,

  
Bernard GIRAUD

Le Député-Maire,

  
Didier QUENTIN

